

Image not found or type unknown



Signature de l'acte de vente repoussée

Par **azouza**, le **11/04/2015** à **23:07**

Bonjour,

Est-il légal que la date de la signature de l'acte de vente soit repoussé par les acquéreurs ou leur notaire ?

quand sur le compromis de vente il est stipulé "... devra avoir lieu au plus tard le 7 avril 2015";

Cela n'est il pas un motif d'annulation de cette vente aux dépens de l'acquéreur ?